

Constitution du dossier pour l'inscription Cursus parallèle CPGE 1

Pièces administratives

- Le dossier d'inscription dûment complété qui vous sera remis par votre établissement à la rentrée scolaire.
Dans la zone « **Diplôme préparé en 2023-2024** », indiquez la classe suivie en CPGE ainsi que la formation choisie à l'UFR ST : SV = Sciences de la Vie ou SF = Sciences Fondamentales (mathématiques, informatique, sciences pour l'ingénieur, physique-chimie)
- la photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
- la photocopie du relevé de note du baccalauréat
- le certificat de scolarité de votre lycée pour l'année 2023-2024
- une photo d'identité récente aux normes exigées pour la carte d'identité avec nom et prénom au dos
- la Journée Défense et Citoyenneté et/ou l'attestation de recensement
- Si vous êtes mineur(e)** : l'autorisation d'inscription à l'UFR du responsable légal
- l'attestation de CVEC (Contribution de la vie étudiante et de campus) Se rendre sur MesServices.etudiant.gouv.fr pour l'obtenir.
- Pour les étudiants boursiers : l'avis conditionnel ou définitif de bourse

Règlement

- Un chèque de **170 euros** libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université pour les étudiants non boursiers. Vous indiquerez au dos du chèque vos : nom, prénom, date de naissance et formation.

Votre carte d'étudiant(e) sera transmise au lycée dès que votre inscription administrative sera finalisée.